



Pour l'autorisation de demandes de réexportation de matériel de guerre anciennement suisse en soutien à l'Ukraine

Partout en Europe, la guerre en Ukraine oblige la gauche à décider si elle continue ou si elle renie le combat antifasciste. Ce combat pour la démocratie et l'État de droit fait l'honneur de l'histoire de la gauche et il est au centre de son identité.

Les pays européens ont raison de fournir des armes à l'Ukraine. Le PS Suisse doit donc se positionner en faveur de la réexportation d'armes suisses (c'est-à-dire l'autorisation des demandes de réexportation) à l'Ukraine.

Le Groupe socialiste aux Chambres fédérales soutient majoritairement l'[initiative parlementaire 23.403](#), qui demande le premier point de la présente proposition, à savoir que des pays comme l'Allemagne, le Danemark ou l'Espagne devraient être autorisés à transmettre du matériel de guerre autrefois acheté en Suisse à des États impliqués dans un conflit armé, pour autant que ceux-ci exercent le droit de légitime défense de la Charte des Nations Unies (comme c'est le cas actuellement en Ukraine). De plus, soit le Conseil de sécurité de l'ONU, soit l'Assemblée générale des Nations Unies doit constater le droit à l'autodéfense à une majorité des deux tiers (afin que ce ne soit pas une décision purement politique du Conseil fédéral et qu'elle soit plutôt fondée sur le droit international). La majorité du Groupe socialiste soutient cette idée et, comme l'initiative parlementaire a obtenu une majorité dans les commissions compétentes, une sous-commission de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national est actuellement en train d'élaborer une modification concrète de la loi sur le matériel de guerre dans ce but. En ce sens, la loi fédérale sur le matériel de guerre doit être adaptée.

La question de la neutralité doit être divisée en deux volets : politique de neutralité et droit de la neutralité. La politique de neutralité offre une marge de manœuvre importante, mais pas le droit de la neutralité. En matière de *politique* de neutralité, le PS est clairement d'avis que la Suisse doit prendre position pour la communauté des États et contre la Russie, pays agresseur et transgresseur du droit international, en imposant des sanctions ainsi qu'en gelant et en confisquant les fonds des oligarques dans le respect de l'état de droit (davantage d'informations à ce sujet dans le [Papier de position du PS Suisse sur la neutralité \(2022\)](#)).

Le *droit* de la neutralité, concrètement la Convention de La Haye, interdit aux États neutres comme la Suisse d'exporter du matériel de guerre directement vers un pays impliqué dans un conflit armé international (sauf si les belligérants sont traités sur un pied d'égalité, ce qui impliquerait, concrètement, des livraisons d'armes à l'Ukraine *et* à la Russie dans les mêmes proportions – ce qui équivaut à une interdiction *de facto*, puisque les livraisons d'armes à la

Russie sont évidemment exclues). Le droit de la neutralité est clair sur ce point et ne laisse aucune marge de manœuvre. Le PS est attaché au droit de la neutralité, qui fait partie du droit international public et permet souvent à la Suisse, dans la pratique, de contribuer aux négociations de paix. Le PS refuse de ne respecter qu'une partie du droit international, mais pas d'autres parties (comme le droit de la neutralité). Car le droit international représente l'ordre de paix mondial. Étant donné que le droit international, c'est-à-dire le droit de la neutralité, nous interdit de livrer, en tant que pays neutre, des armes à l'Ukraine, le PS s'oppose également aux livraisons directes d'armes de la Suisse à l'Ukraine. En revanche, l'autorisation de réexporter du matériel de guerre anciennement suisse n'est pas couverte par le droit de la neutralité. C'est pourquoi la Suisse peut agir dans ce domaine en modifiant sa loi sur le matériel de guerre.

En conclusion, il convient de retenir également ceci : le levier du soutien à l'Ukraine devrait être actionné là où il est le plus important : au niveau de la régulation de la place financière et du négoce des matières premières suisses et de l'application conséquente des sanctions contre la Russie.